



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**5 AOÛT 2024**



Village de  
Sainte-Pétronille

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le lundi 5 août 2024 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. M. Jean Côté, Mme Line Bisson, M. Yves-André Beaulé, M. Dominique Martin, Mme Lison Berthiaume et M. Mathias Brandl.

Est absent : M. Éric Bussière.

Greffière d'assemblée : Marie-Claude Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR
3. ADMINISTRATION
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 juillet 2024;
  - 3.2. Lettre du sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
  - 3.3. Confirmation de complétion de la formation en éthique et déontologie ;
  - 3.4. Ajout de signataires au compte bancaire de la Municipalité auprès de Desjardins;
4. GESTION FINANCIÈRE
  - 4.1. Dépôt du rapport des déboursés de juillet 2024;
5. RESSOURCES HUMAINES
  - 5.1. Nomination d'un Surintendant aux travaux publics;
6. RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT
  - 6.1. Octroi de contrat – Surveillance des travaux de réfection de la rue Orléans;
  - 6.2. Demande d'autorisation auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable
7. GESTION DU TERRITOIRE
  - 7.1. Dépôt du rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juillet 2024;
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE LA SESSION

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

À moins d'indication contraire, le vote du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.



No de résolution  
ou annotation

**081-08-2024**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**5 AOÛT 2024**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Yves-André Beulé et appuyé par Mme Lison Berthiaume;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**3. ADMINISTRATION**

**3.1. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2024**

Reporté à la prochaine séance.

**3.2. Lettre du sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Madame Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité a reçu, le 11 juillet dernier, une communication du sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation indiquant que, conformément au *Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale et à la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, la Municipalité allait obtenir un soutien supplémentaire, tel que recommandé dans le rapport de la Commission municipale du Québec (CMQ).

En conformité avec la communication reçue le maire fait la lecture de la lettre.

**3.3. Confirmation de complétion de la formation en éthique et déontologie**

Marie-Claude Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, atteste que les nouveaux membres suivants du conseil municipal du Village de Sainte-Pétronille ont complété le cours obligatoire en éthique et déontologie.

Line Bisson, conseillère siège 2  
Dominique Martin, conseiller siège 4  
Mathias Brandl, conseiller siège 6

**082-08-2024**

**3.4. Ajout de signataires au compte bancaire de la Municipalité auprès de Desjardins;**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite que madame Marie-Claude Pouliot, directrice générale et greffière/trésorière adjointe, soit ajoutée comme signataire aux comptes;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Yves-André Beulé et appuyé par Mme Lison Berthiaume;

**QUE** madame Marie-Claude Pouliot, directrice générale et greffière/trésorière adjointe, soit ajoutée comme signataire aux comptes.



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**5 AOÛT 2024**

**QUE** la Municipalité autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Pétronille, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**4. RESSOURCES FINANCIÈRES**

**4.1. Dépôt du rapport des déboursés de juillet 2024**

Les déboursés pour le mois de juillet totalisent 130 422,74 \$.

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**083-08-2024**

**5.1 Nomination d'un Surintendant aux travaux publics**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de reconnaître les compétences et connaissances de monsieur Lavoie, journalier aux travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité d'octroyer à monsieur un poste et titre à la hauteur de ses compétences;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des ressources humaines;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme Lison Berthiaume et appuyé par M. Yves-André Beaulé;

**QUE** monsieur Lavoie soit nommé au poste de Surintendant aux travaux publics sans modification de salaire;

**QUE** la directrice générale ou la directrice générale adjointe soit autorisée à modifier le contrat de travail, pour y changer le titre du poste de monsieur Lavoie, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Pétronille.

Adoptée à l'unanimité

**6. RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT**

**084-08-2024**

**6.1 Octroi de contrat – Surveillance des travaux de réfection de la rue Orléans**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service d'ENGLOBE CORP. n° P2403868.000 datée du 26 juin 2024 pour la surveillance de la réfection de la couche de roulement de la rue Orléans;

**CONSIDÉRANT** la Politique municipale n° 424 sur la gestion contractuelle;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Dominique Martin et appuyé par Mme Lison Berthiaume;

**QUE** le contrat pour la surveillance de la réfection de la couche de roulement de la rue Orléans soit octroyé à ENGLOBE CORP, au montant de 26 500 \$ taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise datée du 26 juin 2024;



No de résolution  
ou annotation

085-08-2024

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**5 AOÛT 2024**

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe et le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Pétronille, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**6.2 Demande d'autorisation auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable;**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable a pleine compétence sur le chemin Royal situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Pétronille;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de prolonger la bordure de rue bétonnée entre les lots 6 039 663 et 6 038 078 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux seraient exécutés sur l'emprise du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Pétronille;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux permettront de remédier à des problématiques réelles telles que : circulation, risques d'accidents routier, écoulement des eaux de pluies, et endommagement de terrains lors du déneigement;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Yves-André Beaulé et appuyé par M. Dominique Martin;

**QUE** la Municipalité procède à la demande d'autorisation des travaux de prolongation de la bordure bétonnée entre les lots 6 039 663 et 6 038 078 inclusivement;

**ET**

**QUE** la Municipalité autorise, le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Pétronille, tout document ou demande auprès et avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que tout autre formulaire utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**7. GESTION DU TERRITOIRE**

**7.1. Dépôt du rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de juillet 2024**

Nombre de permis pour le mois de juillet : 11  
Coût des travaux : 81 800,00 \$  
Revenus: 360,00 \$

Nombre de permis depuis le 1<sup>er</sup> janvier : 54  
Coût des travaux : 1 374 288,00 \$  
Revenus : 1 940,00 \$

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 00 et se termine à 20 h 14.



No de résolution  
ou annotation

**086-08-2024**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**5 AOÛT 2024**

**8. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean Côté de lever la séance pour clore l'assemblée ordinaire, il est 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité

**Certificat de la greffière-trésorière**

Je, soussignée, madame Marie-Claude Pouliot, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Pouliot, Directrice générale/greffière trésorière adjointe

Je, soussigné, monsieur Jean Côté, maire de la Municipalité du Village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean Côté, Maire